

loi sur l'ajustement de l'agriculture, le Congrès exige qu'ils prennent certaines mesures en certaines circonstances; c'est ce qu'ils ont fait malgré l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Seulement, s'ils le font à l'avenir, ils ne violeront plus ainsi les règles établies par l'accord. Les contingents actuels qui frappent les denrées canadiennes expireront automatiquement cette année, et le Canada présentera certes des observations avant que de nouvelles restrictions soient appliquées.

**M. E. G. McCullough (Moose Mountain):** J'aimerais poser une autre question. Est-ce à dire qu'en vertu de l'accord il sera légitime de la part des États-Unis, même s'il y a violation de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de prendre des mesures contre l'importation de denrées canadiennes?

**Le très hon. M. Howe:** C'est exact. Mais si, plus tard, ils prennent des mesures semblables à celles qu'ils ont prises par le passé, ils ne violeront plus les règles établies par l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

### ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES VERSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Hier, le député de Prince-Albert m'a demandé, au sujet des versements relatifs à l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelques renseignements que je n'ai pu lui donner n'ayant pas la documentation voulue. Comme je l'ai maintenant, ici, je lui répondrai. Au 11 mars, 1,896 townships avaient reçu des montants; le nombre des personnes ayant touché ces versements s'élevait à 54,470. Le montant total payé à cette date était de \$13,287,852.25. Ces données valaient il y a huit jours, et les versements se poursuivaient au rythme d'environ un million et demi par semaine.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Le ministre voudrait-il nous dire le montant total qu'on s'attend de verser cette année?

**Le très hon. M. Gardiner:** Un peu plus de 20 millions de dollars. Je n'ai pas le chiffre exact.

### COMMISSAIRES DU HAVRE DE WINNIPEG ET DE SAINT-BONIFACE

#### MODIFICATION VISANT LE QUORUM AUX RÉUNIONS

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports)** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill n<sup>o</sup> 195 tendant à modifier la loi des commissaires du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire avant la troisième lecture de ce projet. J'avais espéré qu'à cette étape-ci le ministre des Transports se serait montré disposé à se rendre à la demande que j'ai exprimée au cours de la discussion précédant la deuxième lecture du bill. J'avais alors indiqué que la modification apportée à la loi par ce bill était tout à fait acceptable et devrait recevoir l'appui de la Chambre. Cependant, il me semble qu'une telle loi ne devrait pas être laissée sous une forme telle que, pour la trouver, ceux qu'elle intéresse aient à fouiller dans les statuts de 1912, de 1938 et aussi, maintenant, dans les statuts de 1955. Il est malheureux que cette loi n'ait pas été englobée dans les statuts révisés du Canada depuis qu'elle a été sanctionnée pour la première fois.

J'ai indiqué l'autre jour que le Gouvernement pourrait remédier à cet état de choses en présentant un bill qui révoquerait le chapitre 55 des statuts de 1912 modifié par le chapitre 17 des statuts de 1938 et par le présent projet de loi et en y substituant un nouveau projet pourvoyant à la constitution de la Commission du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface par une seule loi. Je le répète, j'avais espéré que, depuis que le bill a été lu pour la deuxième fois et en attendant qu'il le soit pour la troisième, le ministre étudierait cette question; mais il semble qu'il n'ait pas encore jugé à propos de le faire. J'espère que, même actuellement, on pourrait songer à présenter un autre bill qui engloberait toutes ces lois en une seule.

Depuis le débat tendant à la deuxième lecture, je suis allé aux renseignements et j'ai appris que certains spécialistes en questions de droit admettent le point que j'ai souligné le 17 mars. On m'a dit que la seule raison valable qui empêche le Gouvernement de procéder ainsi, dans un cas comme celui-ci, c'est la crainte qu'un nouveau projet de loi puisse donner lieu à un débat prolongé. Je puis assurer au ministre que, pour ma part, s'il tenait compte de mon point de vue et présentait un bill tendant simplement à codifier ces mesures législatives, il n'y aurait pas de débat.

Je veux aussi mentionner un autre point. Lors de l'examen en vue de la seconde lecture, j'ai indiqué que le but du projet de loi est de faciliter les réunions de la Commission du havre de Winnipeg et de Saint-Boniface par la réduction du quorum à la majorité de ses membres. Je crois que cela est souhaitable. Je veux appeler l'attention du ministre sur les fonctions importantes dont s'acquitte cette commission, en plus de la surveillance